

PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

Cergy-Pontoise, le

22 JUIN 2011

DIRECTION DU PILOTAGE
DES ACTIONS DE L'ETAT

Service de la coordination
des actions de l'État

Bureau de liaison
des services de l'État

Affaire suivie par Hélène SUBTIL
Tél. : 01 34 20 27 79
helene.subtil@val-doise.gouv.fr

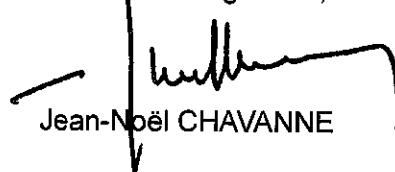
DECISION

**Désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs
et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques**

En application des dispositions de l'article 42 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, est désigné en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques pour les services placés sous mon autorité :

Madame Geneviève BERNARD
directrice du pilotage des actions de l'Etat
préfecture du Val-d'Oise
5 avenue Bernard Hirsch
BP 90310
95027 Cergy-Pontoise cedex
Tél : 01 34 20 27 10 ou 27 12
genevieve.bernard@val-doise.gouv.fr

Pour le préfet,
Le secrétaire général,



Jean-Noël CHAVANNE